

ÉTABLISSEMENTS FPH DITS « AUTONOMES »

LA CGT DIT NON

AU PROTOCOLE RELATIF À L'EXTENSION DU COMPLÉMENT INDICIAIRE (CTI) DES ÉTABLISSEMENTS DES SECTEURS SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL PUBLICS NON RATTACHÉS À UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ



La Fédération CGT Santé et Action Sociale a consulté les syndicats de son champ professionnel concernés par la mise à signature de l'accord de méthode issu de la mission Laforcade. Le verdict est sans appel : les syndicats sont majoritairement **CONTRE** la signature. Les limites et la division posées par le ministère dans le cadre de cet accord sont **inacceptables !!**

➔ A partir du 1^{er} octobre 2021, certain.e.s professionnel.le.s soignant.e.s (aides-soignant.e.s, infirmier.ère.s toutes catégories (cadres infirmier.ère.s et cadres infirmier.ère.s psychiatriques), masseur.se.s-kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes, ergothérapeutes, audioprothésistes, psychomotricien.ne.s, auxiliaires de puériculture, diététicien.ne.s) et personnel éducatif (aides médico-psychologiques, auxiliaires de vie sociale et accompagnant.e.s éducatif.ve.s et sociaux) exerçant dans ces établissements percevront une rémunération supplémentaire de 183 euros nets par mois, représentant 49 points d'indice. Ce montant sera pris en compte dans le calcul de leur pension de retraite de manière rétroactive à compter du 1^{er} octobre 2021.

➔ S'agissant des autres métiers qui ne sont pas, selon le protocole, exposés aux mêmes logiques concurrentielles de recrutement mais qui jouent un rôle indispensable dans l'accompagnement des personnes, la question de leur rémunération nécessite un travail plus large qui devrait être engagé d'ici à fin 2021 dans le cadre d'une conférence sociale.

➔ **LA CGT REFUSE CETTE REVALORISATION INÉGALITAIRE ET EXIGE :**

➔ Que tou.te.s les professionnel.le.s du secteur sanitaire, social et médico-social sans distinction public/privé bénéficient immédiatement de 300 € nets **MINIMUM** intégrant les 183 € du **SÉGUR** sous forme d'une augmentation de la valeur du point dans le privé ou de l'indice dans le public.

➔ Une refonte différente des grilles de classification visant une réelle reconnaissance des qualifications.

➔ Des recrutements en nombre suffisant pour permettre l'amélioration des conditions de travail et une prise en charge de qualité des bénéficiaires.

LE GOUVERNEMENT DOIT CESSER DE NOUS MÉPRISER EN SAUCISSONNANT LES NÉGOCIATIONS POUR MIEUX NOUS DIVISER EN ESPÉRANT CASSER NOTRE ESPRIT DE SOLIDARITÉ ENTRE COLLÈGUES ET NOS COMMUNAUTÉS DE TRAVAIL.

LA CGT APPELLE DÈS MAINTENANT À UNE NOUVELLE JOURNÉE D'ACTION/MOBILISATION

le 15 juin 2021

TOUS ENSEMBLE, FAISONS DE CETTE JOURNÉE UNE MOBILISATION D'AMPLEUR POUR FAIRE ENTENDRE NOS LÉGITIMES REVENDICATIONS !